



Procès-verbal de l'assemblée générale 2014 de l'ASBL Touche pas à mes certificats verts

Fait à Hingeon, le 16 mars 2014.

L'ASBL TPCV en quelques chiffres :

- 11 administrateurs
- 30000 mails échangés
- 70000 échanges par chat sécurisé entre administrateurs
- 17000 inscrits à la newsletter

En 9 mois : 12000 inscrits.

Les membres fondateurs ne s'attendaient pas à un tel succès, deux de ceux-ci ont préférés démissionner pour des raisons privées

Ils seront remplacés par Daniel PIN et Marc DUFLOT

Le président nous dresse un tableau des promesses qui nous on été faites et promet à son tour que l'ASBL n'acceptera pas tel quel, la fatalité.

Le 16 Janvier 2013 Mr Nollet déclarait en parlant du plan SOLWATT : " Il n'y a pas de rétroactivité en la matière dans ma proposition ".

Que c'est t'il passé entre Janvier et Mars 2013 pour que le gouvernement wallon change d'avis ?

18 Mars 2013 création de la page Facebook " Touche pas à mes certificats verts "

25 Avril dépôt des statuts de l'ASBL TPCV (1ere mission du cabinet Misson)

28 Avril début des adhésions suite aux différents effets d'annonces :

- Réduction du prix des certificats verts de 60 à 45€
- Réduction du facteur k, soit 10 ans de certificats verts au lieu de 15 ans
- Tarification dite d'injection (utilisation du réseau)
- Tarification Progressive Solidaire et Familiale (TPSF), 500kWh pas gratuits pour tout

le monde

Entretemps nous avons eu le jugement " PV Vlaanderen " qui n'a pas autorisé les GRDs néerlandophones à faire payer l'utilisation du réseau.

Enfin... Quali watt est mis en application.

Conclusions : Le photovoltaïque serait-il trop rentable ? Sommes-nous des riches nantis ? Sommes-nous des spéculateurs ?

NON ! Le gouvernement wallon fustige une partie de sa population en nous accusant de faire monter le prix de l'électricité, mais nous n'avons fait que suivre leurs conseils et notamment celui de Mr. Antoine qui clamait haut et fort que ce serait « bon pour notre portefeuille ».

QUESTIONS ET REPONSES

- Quelles sont les actions juridiques en cours ?

Actuellement, il n'y a que la plainte déposée à la commission PETI.

Le cabinet de Me Misson s'est préparé à toutes éventualités juridiques.

Plus d'explications dans l'espace membre concernant la commission PETI.

- De nombreuses questions techniques nous sont posées.

Deux solutions, un mail au secrétariat pour une réponse personnalisée ou parcourir les FAQ sur le site TPCV.

- L'ASBL TPCV est-elle assez agressive, ou est-elle juge et partie ?

Ni l'un, ni l'autre, l'ASBL est comme un boxeur sur le ring qui attend son adversaire, qui ne vient jamais.

L'ASBL TPCV est complètement indépendante et libre de choisir ses conseil et

avocats.

Elle n'a aucun lien, ni aucun contrat avec aucun bureau d'avocats.

- Pourquoi le vote a-t-il eu lieu avant l'Assemblée Générale, et pourquoi les membres n'ont-ils pas pu se présenter au Conseil d'Administration ? Pourquoi l'Assemblée Générale n'a-t-elle pas pu choisir les réviseurs aux comptes ?

Le vote a eu lieu par courrier ou électroniquement via l'espace membre du site web de TPCV, parce qu'il nous est impossible de comptabiliser les votes à main levée d'un aussi grand groupe (2.700 personnes) ou de financer un système de vote électronique dans la salle.

Après 11 mois d'existence, l'ASBL est en train de structurer et de renforcer ses fondations.

Le choix des personnes proposées aux votes de l'Assemblée Générale comme administrateurs l'ont été parce que déjà actives bénévolement au sein de l'ASBL, afin de stabiliser cette jeune ASBL.

Les réviseurs aux comptes ont été choisis dans le même esprit de stabiliser l'ASBL.

Il va de soi que pour le futur, il y aura appel à candidature.

Comptes 2013

Le trésorier et Administrateur, Joël Elshout, nous détaille les recettes et dépenses de l'année 2013 en précisant :

- Une ASBL comme la nôtre ne peut fonctionner sans moyens financiers
- Aucune décision financière n'est prise sans l'accord du Conseil d'Administration
- Les chiffres suivant vous démontrent une gestion saine
- +-12.000 membres inscrits, 10.208 en ordre de cotisation
- Une précision : 180.000€ repris légalement en dépenses ne sont en fait qu'un transfert de fonds sur un carnet de dépôt afin de faire fructifier un peu nos avoirs

Total de recettes : 306245 €

Total des dépenses : 198371 €

- Carnet de dépôts 180000 €
- Frais d'avocats 15000 €
- Frais de fonctionnement 3371 €

Détails recettes

- Total : 306245 €
- Versement d'ouverture 5 €
- Adhésions 306240 €
- 10.208 membres

Détails dépenses

- Total : 198371 €
- Carnet de dépôts 180000 €
- Frais d'avocats 15000 €
- Mise en place des statuts de l'ASBL

- Prise de connaissance de la problématique des CV
- Communiqués de presse
- Pétition PETI
- Fonctionnement sur base de provisions et facturations mensuelles

- Frais de fonctionnement : 3371 €

- Ouverture de boîte postale : 149 €
- Frais de publication 162 €
- Frais informatiques 1496 €
- Frais de secrétariat 1136 €
- Location de salles 422 €
- Frais bancaires 6 €

ETAT DES COMPTES

Carnet de dépôt n° BE98 0358 5659 2893	180000 €
Compte courant n° BE03 0016 9679 0684	107700 €
Caisse	174 €

Conclusions :

- Nous avons réussi à constituer un fond de réserve qui va nous permettre d'agir en 2014.
- Les 11 administrateurs sont 100 % bénévoles, non-rétribués pour leurs prestations.
- 100% des cotisations servent ou serviront aux actions pour les membres

Nous avons 2 vérificateurs aux comptes Mme Marie-Cécile Matagne, expert-comptable et non-membre TPCV et Mr. Dominique Romain, expert-comptable et membre TPCV.

- Nous voulons être transparents dans nos comptes d'où un vérificateur complètement indépendant de TPCV

BUDGET 2014

Il n'a pas été évident de faire un budget pour 2014, c'est la première année que nous le faisons, aussi nous estimons les chiffres suivants :

- Entrées :

• Nouveaux membres	2000	45€
90000 €		
• Renouvellement (80%)	8000	15€
120000 €		
• Total		
210000 €		
- Sorties

- Frais de fonctionnement
10000 €
- Frais de procédures judiciaires
150000 €
- Assemblée Générale 2014
17000 €
- Total
177000 €
- Bilan 2014
33000 €
- Etat fin 2014
320000 €

Explications :

- 30€ = frais d'adhésion unique
- 15€ = cotisation annuelle dont le but est de constituer les réserves nécessaires face aux incertitudes des frais de procédures, frais des séances d'informations futures, etc...
- 150.000€ de frais de procédures judiciaires = prévision de tous les frais y compris en cas de perte d'un procès ou nous devrions payer les frais de justice. Nous sommes prudents, **mais nous gagnerons.**
- Pourquoi ne pas utiliser un outil de gestion comptable performant ?

Nous sommes considérés comme une « petite » ASBL parce qu'aucun mandat n'est rémunéré et à ce titre nous pouvons légalement nous passer de ces outils coûteux.
- Gouverner c'est prévoir, notre risque budgétaire 2014 est réduit au maximum, nous visons le risque zéro.
- Tous les chiffres sont arrêtés au 31 décembre 2013.

APPROBATION DES COMPTES

- Comptes 2013 (votes)
 - * 885 oui 99%
 - * 7 non 1%
- Budget 2014 (votes)
 - * 824 oui 96%
 - * 38 non 4%

RESULTATS DES VOTES

Démissions de deux administrateurs

- Deux administrateurs ont préférés démissionner pour des raisons privées, famille ou manque de temps à consacrer à l'asbl.

- Rudy De Vrieze
- Acceptée à 99%
- Oui 899
- Non 8

- Geoffray Radermaecker
- Acceptée à 100%
- Oui 904
- Non 3

Elections des nouveaux membres du CA

- Marc Duflot
- Acceptée à 99%
- Oui 887
- Non 11

- Daniel Pin
- Acceptée à 99%
- Oui 880
- Non 13

DECHARGES AUX ADMINISTRATEURS ET AUX VERIFICATEURS AUX COMPTES

- Régis François
- Acceptée à 99%
- Oui 880
- Non 7

- Michel Schepens
- Acceptée à 99%
- Oui 861
- Non 9

- Charles Costa
- Acceptée à 99%
- Oui 869
- Non 7

- Christian Warin
- Acceptée à 99%
- Oui 857
- Non 8

- Joël Elshout
- Acceptée à 99%
- Oui 860
- Non 7

- Jean-Philippe Grégoire
- Acceptée à 99%
- Oui 863
- Non 5

- Jean-Guy Chanteux
- Acceptée à 99%
- Oui 861
- Non 6

- Jean-Christophe Van Achter

- Acceptée à 99%

- Oui 858

- Non 9

- Patrick Fraikin

- Acceptée à 99%

- Oui 859

- Non 7

- ADMINISTRATEURS AUX COMPTES :

Marie-Cécile Matagne et Dominique Romain

- Acceptée à 99%

- Oui 857

- Non 8

INVITES

Nous avons tenu à clarifier la position des installateurs face à la négation de certains politiques des difficultés causées au secteur photovoltaïque.

Intervention de Mr. David Germani, Coordinateur des plateformes des énergies renouvelables de La Confédération de la Construction et de Fedelec, qui va nous parler du nouveau label NRQUAL, de QUALIWATT et de la position des installateurs.

Vous trouverez en annexe les diapositives de l'intervention de Mr. Germani.

...

Mr. Bruno Vanderschueren, représentant la société LAMPIRIS, vient ensuite nous donner le point de vue d'un fournisseur d'électricité avec tout ce que cela comporte comme

obligations des différentes parties, état, GRDs, etc...

Il insiste sur le fait que ce n'est pas nos « voisins » qui paient nos panneaux photovoltaïques. L'énergie renouvelable coûte 0 centimes, pas de combustible à payer.

L'énergie renouvelable a entraîné une importante diminution des prix sur les marchés de gros de l'électricité et diminué les marges bénéficiaires des grands groupes industriels producteurs d'électricité. Les énergies renouvelables sont devenues pour eux une menace.

LAMPIRIS achète aux membres de TPCV leurs certificats verts à 65€ avec un paiement entre 10 et 30 jours et offre encore d'autres services aux membres TPCV.

Vous trouverez en annexe les diapositives de l'intervention de Mr. Vanderschueren.

...

Mr. Christophe SPAANS, Key Account Manager de la société SMA, nous parle des nouvelles perspectives pour le photovoltaïque grâce à l'autoconsommation avec ou sans stockage.

Le Sunny Home Manager gère la production photovoltaïque, la consommation électrique et intègre des prévisions météorologiques. Il pilote vos appareils consommateurs (via un signal Bluetooth) en fonction de la production des panneaux photovoltaïques et peut en stocker une partie pour une utilisation ultérieure.

Il augmente significativement votre autoconsommation.

Vous trouverez en annexe les diapositives de l'intervention de Mr. Christophe

...

Avant la pause, le Président Régis François annonce la future possibilité de faire appel à des installateurs agréés par TPCV pour ceux dont l'installateur a fait faillite ou arrêté ses activités, sous garantie du fabricant des panneaux photovoltaïques.

Après la pause présentation des Administrateurs.



INTERVENTION DE Me François ETIENNE Du Cabinet BOPLAW –

TIERS-PAYANT

Le cabinet BOPLAW a été le seul à répondre positivement à l'appel de TPCV d'informer ses

membres lors des diverses réunions organisées.

Me ETIENNE a commencé son parcours photovoltaïque avec 3 clients de SOLAR & Co qui ne percevaient plus les mensualités prévues. Aujourd'hui il en a aidé 1.200 au total.

Me ETIENNE s'est fixé 3 objectifs :

- Mettre rapidement un terme aux agissements malhonnêtes de certains dirigeants de sociétés actives dans le secteur photovoltaïque.
- Limiter les pertes au plus vite.
- Trouver des solutions concrètes pour les gens en difficulté financière ou autre.

Il est l'avocat des particuliers et celui de l'ASBL qui est Me MISSON.

Aujourd'hui, on peut se vanter d'avoir gagné toutes les actions intentées.

Première victoire, la faillite de la société HOME VISION. Victoire parce que nous avons mis un terme à la situation où les membres n'avaient pas la gestion de leurs certificats verts et ne percevaient plus les mensualités de HOME VISION. De par la faillite et leurs contrats, les membres ont récupéré la titularité de leurs certificats verts au jour de la faillite.

Un deuxième combat est en cours, qui sera plaidé le 24 mars 2014 afin de récupérer la titularité des certificats verts à partir du premier du mois où les mensualités n'ont plus été payées par HOME VISION.

Le patron de HOME VISION est aujourd'hui en prison grâce aux plaintes au civil de certains membres, ce qui permettra de récupérer des fonds supplémentaires, bien utiles pour ceux qui n'ont pas été placés.

Nous essayons aujourd'hui de donner un caractère privilégié aux clients qui n'ont pas été placés par HOME VISION.

Ensuite la problématique de SOLAR & Co qui non seulement a arrêté de payer les mensualités en avril 2013, mais qui en plus réclamait de l'argent aux membres. Une batterie de procès ont été lancés contre SOLAR & Co et nous les avons tous gagnés.

La problématique ECOSOLIS, société plus ou moins saine mais mal gérée, ils se sont rendus compte d'avoir « oublié » l'article 5 qui leur permettait de récupérer 40 certificats verts supplémentaires auprès de leurs clients alors que ceci n'était pas comptabilisé dans les tableaux d'amortissements fournis au moment de la signature. Au moins d'avril nous aurons le résultat de l'action engagée.

Rappel il existe des pages facebook pour chaque problématique.



Misson
bureau d'avocats ▲

INTERVENTION DE Me MISSON et Me KETTELS

Dans son introduction Me MISSON considère qu'il y a avant tout un problème moral.

Les promesses doivent être tenues !

Et ce parce que nous nous sommes engagés non seulement financièrement mais aussi de manière altruiste pour la société et l'écologie.

Me MISSON laisse la parole à Me KETTELS qui nous dépeint le travail déjà fait. Même si cela n'a pas été spectaculaire, faute d'avoir un adversaire sur le ring, **LE TRAVAIL A ÉTÉ FAIT.**

Une guerre ne se gagne pas en un seul combat. Dans notre stratégie le premier combat a été de mettre sur pied l'ASBL. Ce qui permet une réduction du coût pour chaque membre.

Le dossier étant monumental, la deuxième étape a été de s'informer. « Nous sommes avocats, pas ingénieurs » dit Me KETTELS. Il fallait 'comprendre' le dossier pour mieux se défendre.

Le travail a été considérable. « Nous avons travaillé, préparé, anticipé ». Mais l'adversaire ne s'est pas présenté.... Aucun texte n'est paru au niveau du gouvernement wallon.

Aussi, la troisième étape nous a menée aux instances supranationales, en l'occurrence la Commission PETI (Commission du Parlement Européen), qui reçoit les plaintes de tous les citoyens européens qui estiment que leurs droits garantis par le droit européen sont violés.

Concrètement cette commission peut agir en transférant le dossier à la Commission Européenne, qui elle peut agir vis-à-vis de l'état belge en manquement au droit européen. Un coup de semonce pour nos adversaires.

Nous le savons tous, il a deux grands problèmes :

- Réduction du temps d'octroi des certificats verts de 15 à 10 ans, pour beaucoup de nos membres.
- Nouvelle tarification pour l'utilisation du réseau.

Le travail est fait, les arguments développés. Chaque article de presse est collecté, chaque

évènement en lien avec notre dossier est analysé, ses implications sont anticipées.

Le cabinet MISSON est un cabinet de spécialistes qui a l'habitude de travailler en équipe. C'est aussi un cabinet indépendant qui ne travaille jamais pour les cabinets ministériels pour rester complètement indépendant. C'est un choix éthique et professionnel.

Nous sommes prêts.



INTERVENTION DE Marc DUFLOT – ADMINISTRATEUR

En guise de conclusion, Marc nous explique ce qui va changer dans nos factures d'électricité en fonction des dernières informations publiées.

Afin de bien comprendre la suite, d'abord, quelles sont les composantes du prix de l'électricité ?

- Le produit, l'électricité proprement dite, aussi appelée « composante énergie ».
- Le service (transport, distribution) et diverses taxes, dite « composante règlementée ».

Composantes de la facture d'électricité



• Le produit

- Tarif soumis à concurrence
- Auprès des fournisseurs
Electrabel, Lampiris, etc.
- Choisi par le consommateur
- Exemple typique de prix pratiqué :
90 € pour 1000 kWh + 40 € par an
TVA 21% comprise (mono-horaire)
- Tendance baissière ces dernières années

• Le service et diverses taxes

- Tarif réglementé
- Auprès des gestionnaires de réseau
Ores, Tecteo, etc. + Elia
- Dépend du lieu
- Exemple typique de prix pratiqué :
120 € pour 1000 kWh + 18 € par
TVA 21% comprise (mono-horaire)
- Tendance haussière ces dernières années

[Touche Pas à mes Certificats Verts](#)

Ensuite une brève définition des différentes notions de flux :

Flux d'électricité



- Exemple d'une famille typique de 4 qui consomme sans gaspiller
- 14 panneaux photovoltaïques courants → 3500 Wc orientés sud-est
- Consommation = 4000 kWh
- Production = 3000 kWh
- Auto-consommation = 900 kWh énergie « qui ne sort pas » du réseau domestique
- Prélèvement brut = $4000 - 900 = 3100$ kWh
- Prélèvement net = $4000 - 3000 = 1000$ kWh
- Injection = $3000 - 900 = 2100$ kWh

Touche Pas à mes Certificats Verts

Un exemple précis en fonction des données ci-dessus, du coût actuel et suivant la proposition de la CWaPE pour le futur :

Facture



1. Aujourd'hui :
prélèvement net x tarif total
 $1000 \text{ kWh} \times 210 \text{ €} / 1000 \text{ kWh} \rightarrow 210 \text{ €} (+58\text{€ de frais fixe})$
2. Proposition CWaPE (février 2014) :
prélèvement net x tarif produit + prélèvement brut x tarif service
 $1000 \text{ kWh} \times 90 \text{ €} / 1000 \text{ kWh}$
 $+ 3100 \text{ kWh} \times 120 \text{ €} / 1000 \text{ kWh} \rightarrow 462 \text{ €} (+58\text{€ de frais fixe})$

Note : Si on compare 2 par rapport à 1, 2100 kWh x 120 € / 1000 kWh en plus à payer.
2100 kWh est aussi la quantité injectée. Beaucoup déduisent alors à tort que c'est un tarif d'injection

Touche Pas à mes Certificats Verts

Soit 462 € au lieu de 210 €, soit **252 €** d'augmentation dans cet exemple.

Conséquences



- La CWaPE propose donc de revenir sur le principe du compteur qui tourne à l'envers pour la plus grande composante de la facture, qui est surtout amenée à augmenter dans le futur
- Comme le prélèvement brut réel n'est généralement pas connu, la CWaPE voudrait l'estimer au forfait en fonction de la puissance des panneaux ou des onduleurs.

Touche Pas à mes Certificats Verts

En plus, nous avons la Tarification Progressive Solidaire et Familiale et le passage de la TVA de 21% à 6% à partir du 1/04/2014 qui vont encore modifier les données de notre exemple :

Tarif progressif et TVA



- Tarif progressif à partir du 1/1/2015 (sauf si chauffage principal électrique)
 - « cadeau » qui dépend de la taille du ménage, par ex. 140 € pour famille de 4
 - Augmentation du tarif réglementé variable, par ex. de 120 € / 1000 kWh à 155 € / 1000 kWh
 - Par rapport à la proposition CWaPE de base
 - → Plutôt avantageux si prélèvement net total faible (petite consommation et/ou petite installation PV)
 - → Plutôt désavantageux si prélèvement net total élevé
- TVA de 21 % à 6 % à partir du 1/4/2014
 - Aussi sur le nouveau tarif proposé par la CWaPE et la partie fixe
 - Revient à retirer 12% à tous les montants présentés ici
 - → Avantageux

Touche Pas à mes Certificats Verts



A quoi devons nous nous attendre dans les prochaines semaines ?

Touche Pas à mes Certificats Verts

Notre président, Régis François, conclut :

Notre position est claire :

- **NON**, à la rétroactivité (passage de 15 à 10 ans de certificats verts)
- **NON**, à la tarification dite « d'injection », dont nous avons déjà connu plusieurs moutures

L'ASBL met en doute l'indépendance de la CWaPE vis-à-vis du gouvernement wallon.

L'ASBL ne donne aucune consigne de vote, nos membres s'ils ne savent pas pour qui voter, savent bien pour qui ne pas voter !

Le gouvernement wallon dans ce dossier crée une insécurité juridique, néfaste à l'économie wallonne.

L'ASBL offre à tous les prosumers l'accès au moindre coût à leur défense en justice.

Nous nous rassemblons, faisons bloc et disons :

Le temps de nous « imposer » est révolu, le Wallon n'est pas

un pigeon !

Le président en appelle plutôt à la concertation et prise en compte des promesses qui nous été faites.

Merci

À tous ceux qui en ont eu la
possibilité

d'avoir fait le déplacement à notre
assemblée générale.

L'union fait la

force



v

Le photovoltaïque en Wallonie en 2014, le point de vue du secteur





Qui représente le secteur ?

La REP – plateforme des énergies renouvelable de la Confédération de la Construction



La REP – plateforme des énergies renouvelable de la Confédération de la Construction

Missions de la REP :

- Développer une stratégie multi-métiers de la Confédération de la Construction en matière d'énergies renouvelables, (communication, labellisation, formation professionnelle, recyclage, etc.)
- Assurer la veille technologique, la veille réglementaire et administrative et préparer les prises de position à destination des autorités publiques
- Collaborer avec divers organismes publics et privés au niveau régional, fédéral et international.
- Représenter les intérêts des entreprises du secteur



Le marché du PV en Wallonie

Le marché



Le marché du PV en Wallonie, une croissance exponentielle

- Début 2013 :
 - plus de 1,000 entreprises enregistrées à la Cwape,
 - 2,500 à 3,000 emplois
 - 100,000 foyers installés (dont presque 50,000 en 2012)
 - Plus de 200 installations > 10 kVa
 - Un marché presque entièrement dévolu au résidentiel



Le marché du PV en Wallonie

- 2011 : une installation résidentielle de 5 kWc reçoit:
- 7 CV * 65 € par kWh produits pendant 15 ans avec 40 CV anticipés
- Une déduction fiscale
- Résultat :
 - rentabilité de 25 % sur 15 ans dans certains cas
 - Le secteur demande lui-même une baisse du soutien en 2011.



Le marché du PV en Wallonie

- Novembre 2011 : 25,000 installations sont vendues avec un coût important pour la communauté (65 millions d'euros en CV anticipés, c'est le budget d'environ 9 ans de QualiWatt, soit 110,000 installations)
- En un mois, le nombre d'installations résidentielles est multiplié par deux en Wallonie

- 1^{er} trimestre 2013 : 12,000 installations vendues
- Mars 2013 : le Gouvernement décide de revenir sur les droits acquis
- D'avril à décembre 2013: une centaine d'installations vendues
- Emploi estimé fin mars: 2.500 à 3.000 ETP
- Emploi estimé fin décembre: moins de 1.000 ETP

- Phénomène de contagion vers les ventes dans l'industriel
- Faillites clients non installés



Le plan QualiWatt pour la Wallonie

Comment relancer
le marché ?



Restaurer la confiance des investisseurs

➤ **Respecter les contrats passés !!!!**

Un contrat ne peut être rompu unilatéralement

Quels que soient les taux de rentabilité offerts par le GW, le contrat passé entre le GW et le client doit être respecté

Les installateurs n'avaient pas le pouvoir de garantir les 15 ans, c'est bien le GW qui garantissait les 15 ans de soutien



Restaurer la confiance des investisseurs

➤ **Ne pas prendre les prosumers pour des vaches à lait** mais les informer aussi de leurs devoirs

Oui, le réseau des GRD est vétuste et doit être rénové

Oui, il n'a pas été historiquement conçu pour accueillir 120,000 Unités de Production Décentralisées

Oui, les propriétaires de panneaux utilisent le réseau et doivent payer pour ce service

MAIS aucune redevance n'a été annoncée à la signature des contrats:
PROBLEME !!



Restaurer la confiance des investisseurs

Peut on s'opposer à cette redevance ?

C'est la compétence du régulateur (la Cwape à partir de 2015)

Les tarifs appliqués par les GRD seront libéralisés à partir de 2015

Si cette redevance devait être appliquée, comment la calculer ?



Restaurer la confiance des investisseurs

- Comment calculer la redevance réseau ?
- le montant ne doit pas tuer le rendement et doit être lié à l'utilisation qui est faite du réseau.
- L'électricité produite doit être poussée à être auto-consommée et ne peut être soumise à la redevance: C'est la manière la plus écologique d'utiliser une installation photovoltaïque.
- L'électricité produite injectée dans le réseau ne peut être soumise à la redevance: c'est le consommateur final qui paie le transport de l'électricité. Pas de raison que le GRD soit rémunéré deux fois
- L'électricité consommée non produite doit donc être la seule à être soumise à redevance. Il faut pour cela favoriser l'installation de compteurs double-flux (au frais du GRD pour les installations existantes) qui ne mesure que l'électricité entrante sans jamais tourner à l'envers.
- **La redevance réseau serait ainsi un outil d'incitation à l'URE**



Le plan Quali watt pour la Wallonie

- ✓ Remboursement de l'installation : 8 ans
 - ✓ Toute éventuelle augmentation de tarif ou redevance prise en compte et automatiquement intégrée
 - ✓ Octroi accéléré de la prime : Prime octroyée durant 5 ans
Pouvoir d'achat des ménages protégé
 - ✓ Prime octroyée par les guichets uniques (=GRD)
- ⇒ Le compteur, lui, continue à tourner à l'envers

Accessibilité du photovoltaïque renforcée pour les familles plus modestes



Le plan Quali watt pour la Wallonie

- Les paramètres de Quali watt:
- Dans un premier temps: des exigences simples
- ✓ Contrat-type pour les installations photovoltaïques
- ✓ Formations certifiantes
- Après une période transitoire (1/9/14) : label attestant du respect d'exigences plus poussées
- ✓ Contrat-type et formations certifiantes
- ✓ Renforcement de la qualité du matériel installé, via tests obligatoires
- ✓ Copie du certificat « factory inspection » qui reprend le lieu de production des panneaux pour une meilleure information du client sur la provenance de ses panneaux photovoltaïques



Le plan Quali watt pour la Wallonie

Budget pour la Région maîtrisé : 12.000 installations par an avec un monitoring trimestriel

⇒ Evite tout rétro-fit éventuel

Pas de prime Quali watt pour les extensions d'installations existantes. Seule la compensation s'appliquera.



David Germani
Consultant PME - Coordinateur
Bruxelles – Wallonie
Coordinateur des plateformes des
énergies renouvelables

Merci pour votre attention

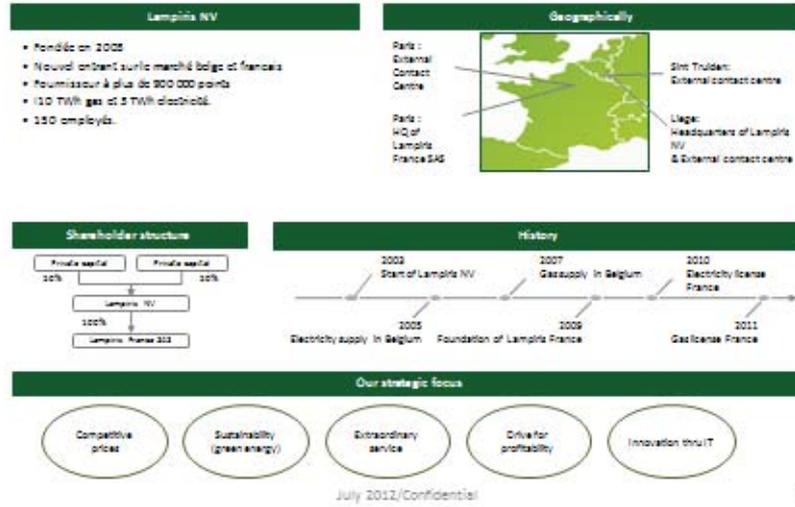




Assemblée TPCV

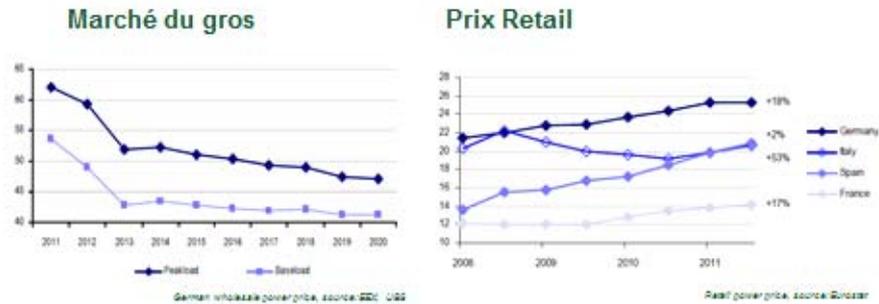
Marche en Famenne 22/02/2014

Aperçu de la société en 2014



61

Le paradoxe du prix de l'énergie



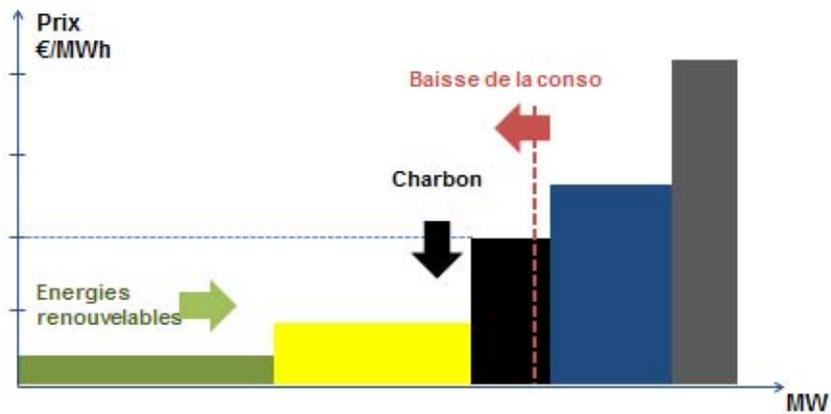
Conséquence: Le métier de fournisseur est en grande partie un métier de récolte de taxe et contributions

Le prix de l'énergie est basé sur l'offre et la demande.

Offre/Demande = Ordre de mérite = les centrales sont déployées selon leur cout variable.

Prix = cout variable du dernier MWh produit pour satisfaire la demande.

Le Photovoltaïque contribue à la baisse de prix !!!!!!!!!!!!!!!



64

Les prix deviennent volatils et changent.

- ✦ Prix moyens sur le marché : 42 Euro
- ✦ Prix horaires de – 200 EURO à 3000 EURO
- ✦ Prix d'énergie de réglage (balancing) de -300 à + 300 euro
- ✦ Des niveaux de prix plus en ligne avec le traditionnel heures pleines/heures creuses.
- ✦ Les GRD vont adapter leur tarification afin de définir des nouvelles plages ou stimuler des consommations spécifiques.

 Adapter la demande d'énergie à l'offre, nouvelles opportunités pour les acteurs de marché.

Pourquoi les clients PV ne sont pas « aimés » par la plupart des fournisseurs.

- ✦ Achat d'énergie quand les prix sont élevés (hiver, soir)
- ✦ Vente sur base d'un profile standard (le GRD défini le profile à fournir). Pas de comptage intelligent
- ✦ Très légère proportion du prix de l'énergie par rapport à la facture finale
- ✦ Risque crédit

 Le client PV offre un tas de possibilités et innovations

Pourquoi les clients PV ne sont pas « aimés » par la plupart des fournisseurs.

- ✦ Achat d'énergie quand les prix sont élevés (hiver, soir)
- ✦ Vente sur base d'un profile standard (le GRD défini le profile à fournir). Pas de comptage intelligent
- ✦ Très légère proportion du prix de l'énergie par rapport à la facture finale
- ✦ Risque crédit

 Le client PV offre un tas de possibilités et innovations

Un nouveau monde énergétique voit le jour.

De fournisseur d'énergie...
à fournisseur de services.



De fossile...
à électrique.



De centralisé vers...
distribué.



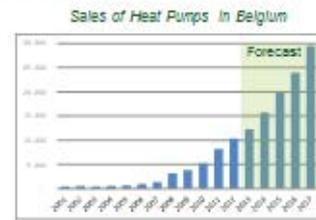
De passif...
vers **flexible**.



Les technologies de chauffage changent.

Faits:

- Le marché des pompes à chaleur est en forte expansion depuis 2001
- Les thermostats électroniques font leur apparition, offrant des possibilités diverses.
- Lampiris Isol se positionne sur le secteur de l'isolation, plus de 1000 foyers ont déjà bénéficié de nos services.
- Les pointes de consommation seront les plus difficiles et chers à fournir.



Offrir des solutions de pompes à chaleur gérés à distance.



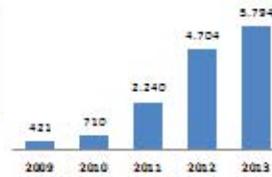
Véhicules électriques.

Facts:

- En Norvège, plus d'immatriculations électriques que fossiles en 2013
- En achetant un Tesla, électricité gratuite pour les stations de charge.
- La batterie de voiture est un outil idéal de stockage d'énergie pour les maisons



Sales of EVs in Norway

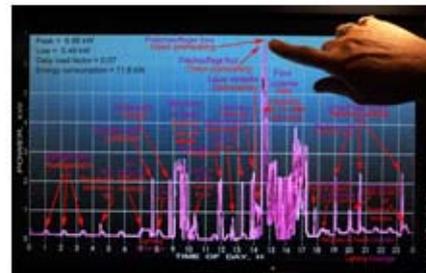


Comment pouvons nous implémenter la gestion de la demande?

Les compteurs intelligents apportent la flexibilité.

Faits:

- Problèmes de fourniture en cas de grand froid en France.
- Le compteur intelligent permet une analyse de la consommation et offres de possibilités d'optimisation.
- Un possible cout d'injection, résultera en une nouvelle manière de consommer.



Nous préparons nos offres de services.



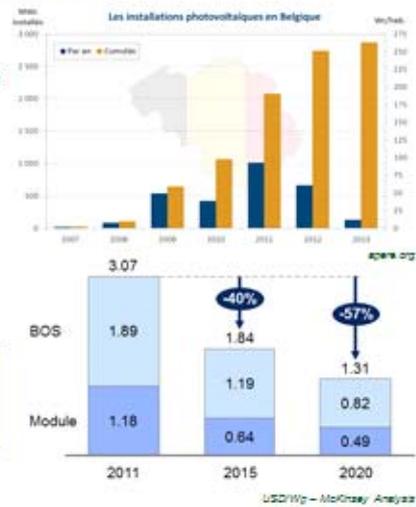
Le solaire restera un secteur d'avenir.

Faits:

- Le secteur a connu beaucoup de difficultés à cause de changements de législations
- Cependant, les coûts de production ont fort diminué et prochainement, plus de subsides nécessaires pour le solaire.
- Tout comme 2001, la bulle de l'internet a éclaté. Mais après cette période, le secteur s'est rétabli et des business modèles solides ont vu le jour.



Opportunités de produits et services spécifiques



Notre offre aux secteur PV

- Achat des CV à 65 Euro et paiement rapide

- Possibilité de financement de travaux résidentiels avec financement par CV
 - Boiler thermo dynamique
 - Pompe à Chaleur
 - Travaux d'isolation



De nouvelles perspectives pour le photovoltaïque
grâce à l'autoconsommation avec ou sans stockage



Contenu

1	La base du photovoltaïque
2	L'autoconsommation
3	Les solutions de SMA

Que fait l'onduleur?

- > L'onduleur est le cœur de toute installation PV
- > Il a plus de puissance de calcul qu'un ordinateur
- > Que fait-il avec cela?
 1. Courant direct en courant alternatif
 2. Déconnexion en cas de problèmes dans le réseau
 3. Mesurage et surveillance du système
 4. Cherche constant le point de puissance maximale des panneaux solaires

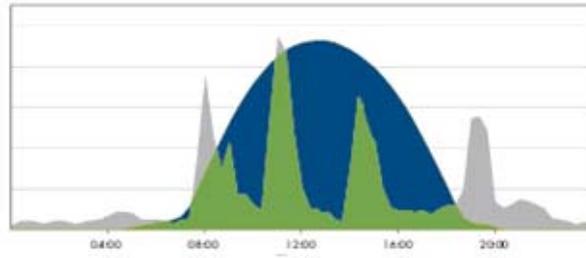


Contenu



1	La base du photovoltaïque
2	L'autoconsommation
3	Les solutions de SMA

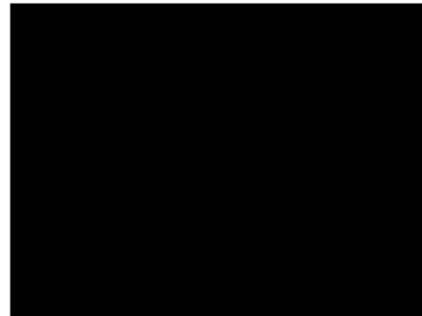
Profil de charge typique pour un ménage avec une installation PV (5kWp)



SMA Solar Technology AG

C'est quoi l'autoconsommation ?

- > L'autoconsommation = la consommation d'énergie solaire par une entité pour elle-même
- > Autoconsommation naturelle :
 - Avec un onduleur string ou des micro onduleurs
- > Taux d'autoconsommation lié :
 - au profil de consommation
 - À la production de l'installation PV

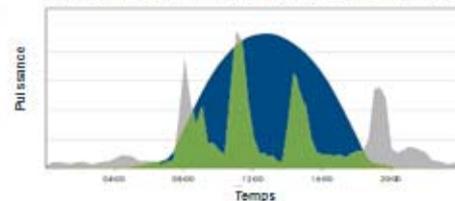


➔ Autoconsommation moyenne pour une famille avec deux enfants avec une installation PV de 5kWp est plus en moins 30%.

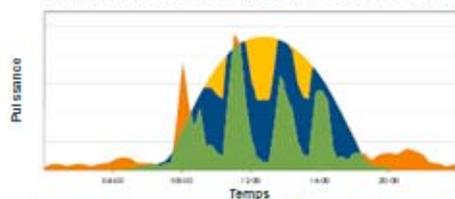
Pourquoi est-il intéressant d'augmenter votre autoconsommation ?

- > Maximiser l'autoconsommation = minimiser le prélèvement.
- > Le prosumer soulage le réseau électrique et vous évitez des frais éventuel (p.e. injection ou prélèvement)
- > Le prosumer devient de plus en plus autonome des fluctuations de prix
- > L'aspect durable: production et consommation sont en balance

Profil de charge typique pour un ménage avec une installation PV (5kWp)



Profil de charge avec un Sunny Home Manager et des batteries



■ Puissance P₁ ■ L'autoconsommation du P₁ ■ Puissance PV stockée (batterie)
 ■ Electricité du rése. ■ Electricité renouvelable

Contenu



1	La base de la photovoltaïque
2	L'autoconsommation
3	Les solutions de SMA

Quelles solutions ont SMA pour augmenter l'autoconsommation?



Système de base	Système de stockage flexible de SMA
Onduleur photovoltaïque	Onduleur photovoltaïque et onduleur de batterie (connecté au réseau)
	
Sunny Boy <ul style="list-style-type: none"> • Autoconsommation typique: 45% • Réduction des coûts d'énergie typique: 45% <small>* sur la base d'une production de 2000kWh par an</small>	Sunny Boy + Sunny Island <ul style="list-style-type: none"> • Autoconsommation typique: 65% • Réduction des coûts d'énergie typique: 57% <small>* sur la base d'une production de 2000kWh par an, taille de la batterie: 2 kWh</small>

➤ 2 solutions pour répondre aux différentes attentes avec les options pour augmenter l'autoconsommation et réduire les coûts d'énergie

La solution de SMA – le Sunny Home Manager



SMA Solar Technology AG

Conclusion:

Pourquoi la gestion de l'énergie est-elle aussi importante pour vous ?



Les subventions dédiées au photovoltaïque sont en train d'être réduites ou de disparaître complètement.



Introduction de nouvelles subventions ou tarifs pour stimuler l'autoconsommation



SMA offre différents solutions pour gérer votre énergie et de devenir plus autonome en terme de facture d'électricité

» L'avantage financier de votre installation photovoltaïque sera maximisée par des systèmes de gestion intelligent

SMA Solar Technology AG

25



Merci de votre attention !

22